

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Jeudi 9 juillet 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi 9 juillet de l'an deux mille vingt-six à 9h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes

Date de la convocation : 1er juillet 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 26

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, CAVAILLE, GINESTOUS, HOFFMANN, PAPADOPOULO, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs COUSI, ESTRYPEAU, FERLAL, GALAN, GAUTIER, HENRY, JALLET, MARTY, PALACH, RENAULT, SAUTIER, SOUDARIN.

Absents : M. BURG a donné procuration à M. ESTRYPEAU, M. GALLAND a donné procuration à Mme Chrystel CAVAILLE, M. LOPINET a donné procuration à M. HENRY, M. SERVIERES a donné procuration à M. COUSI, Mme SOCCOL a donné procuration à Mme CARDONNEL

Madame PHILIPPE et Messieurs CROS, ICHES et LOMBARD sont excusés

Madame MIRAMOND et Messieurs ADAM, PETIT et ROMANO sont absents

Monsieur JALLET Philippe a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3351

Objet : GROTTTE DU BOSC – Modification des tarifs de la boutique

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020_2098 en date du 28 juillet 2020 portant notamment délégation au président de la fixation des tarifs des ventes réalisées par la CC QRGa dans le cadre des activités de la grotte du Bosc,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des ventes réalisées par la grotte du Bosc pour l'année 2026.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil de modifier les tarifs de la boutique de la grotte du Bosc au titre de l'année 2026, comme suit :

Désignation produit	Prix de vente
Tarifs boutique	
LIBRAIRIE	
Livre Promenades gourmandes en Causses et Gorges de l'Aveyron	12 €
BIJOUTERIE	
Collier avec une perle en verre Au fil d'Aure artisanale locale	12 €
Bracelets en perles de verre Au fil d'Aure artisanale locale	18 €
Bracelets enfants	8 €
GOUTÉR	
Glaces albigeoises pot 80 ml	3 €
Glace Oreo	3 €
Tisane à la théière	3 €

AR Prefecture

082-248200107-20260709-2026_3351-DE
Reçu le 09/07/2026

Elle précise que les recettes correspondantes seront imputées sur les chapitres suivants : 70, et que Monsieur le Directeur Général des Services de la communauté de communes et le comptable public assignataire sont chargés de l'application de la présente.

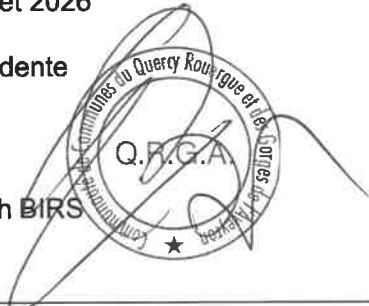
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE la fixation des tarifs de la Grotte du Bosc tels que présentés
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 9 juillet 2026

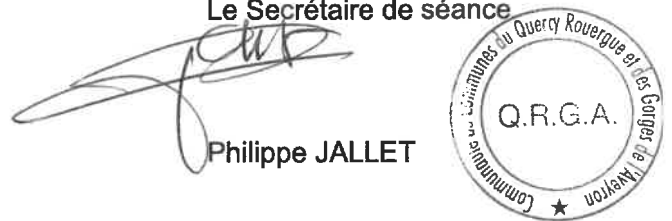
La Présidente

Elisabeth BIRS



Le Secrétaire de séance

Philippe JALLET



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>